AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0080
FR0013233475-FS0024

11 janvier 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LYSOGENE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 11 janvier 2021, la société de droit danois Novo Holding A/S[1] (Tuborg Havnevej 19, 2900 Hellerup, Danemark) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 janvier 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LYSOGENE et détenir, à cette date, 795 537 actions LYSOGENE représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LYSOGENE sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 11 janvier 2021, 733 660 actions LYSOGENE représentant autant de droits de vote, soit 4,36% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par The Novo Nordisk Foundation.
[2] Sur la base d'un capital composé de 16 841 104 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.